



VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville



N° 02.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-trois, Le 11 avril à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
07 avril 2023	
Date d'affichage	Etaient présents : Alain GOLETTA, Patricia ANDRIANASOLO (arrivée à 18h04), Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire. Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO (parti à 19h48), Yves LECUYER, Marie-Christine COMONT, Conseillers Municipaux.
07 avril 2023	
Nombre de Conseillers	Etaient représentés : Georgette BRAZIER (pouvoir à M. le MAIRE), Olivier MAGNIER (pouvoir à M. GOLETTA), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST), David CARDOSO (pouvoir à Mme COMONT).
En exercice 19	Etaient absents : Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS.
Présents 11	
Votants 15	

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :
Secrétaire de séance : Mme ROUSSY
Rapporteur : M. le MAIRE

**Approbation
du compte
administratif
2022 –
commune.**

Après la sortie du Maire, M. GOLETTA ; qui préside la séance, présente et commente le compte administratif de la Commune émanant de la Trésorerie de Garges qui atteste des résultats suivants :

En section de fonctionnement :

Dépenses nettes : 3 759 970.29 Euros
Recettes nettes : 4 557 544.84 Euros

Résultat de l'exercice 2022 : 797 574.55 Euros
Report du résultat de 2021 (dont reprise résultat eau potable) : . 1 118 979.57 Euros
Résultat de clôture de 2022 : 1 916 554.12 Euros

Transmise le

14 AVR. 2023

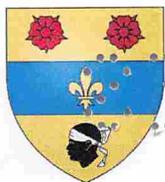
Affichée le

17 AVR. 2023

En section d'investissement :

Dépenses nettes : 5 499 684.47 Euros
Recettes nettes : 3 709 595.27 Euros

Résultat de l'exercice 2022 : -1 790 089.20 Euros
Report du résultat de 2021 : 5 066 266.19 Euros
Résultat de clôture de 2022 : 3 276 176.99 Euros



VILLE DE VEMARS

Le MAIRE s'étant retiré,

Sous la Présidence de M. GOLETTA,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité pour,

- ✓ **APPROUVE** le compte administratif 2022 de la Commune,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire Adjoint,



Alain GOLETTA.